02B-212000335-20230725-20230725-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Individualisation des subventions attribuées aux associations d'anciens

combattants pour l'exercice 2023

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

**<u>Etaient absents</u>**: Madame BELGODERE Danièle; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRI Leslie;

Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau 02B-212000335-20230725-20230725-03-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

<del>Le conseil m</del>unicipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n° 2023/04/01/17 en date du 13 avril 2023 portant individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2023 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

**Considérant** l'action des associations d'anciens combattants de premier ordre pour la transmission de la mémoire des conflits anciens et récents ;

Considérant le rôle social et intergénérationnel non négligeable de ces associations ;

**Considérant** la réception de deux dossiers de demande d'associations après le vote du conseil municipal du 13 avril 2023 ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de Bastia d'accompagner les associations et les aider à la réussite de leurs missions ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

## Article 1:

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant accordé
Association Nationale Sous-Officiers de Reserve de l'Armée de l'Air et Espace (ANSORAAE)	500 €
Amicale Corse des Anciens de l'Armée de l'Air (AC3A)	500 €
TOTAL	1000 €

## Article 2:

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2023 compte 65.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

ę **\$**AVELLI

Signé électroniquement le 25/07/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappele que e présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peul être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.